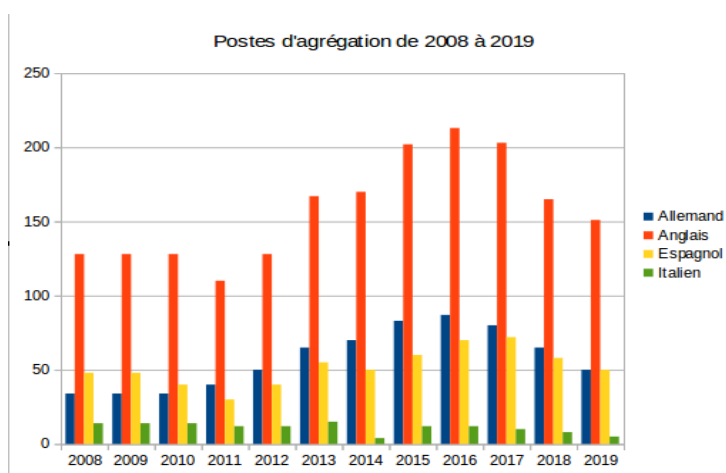
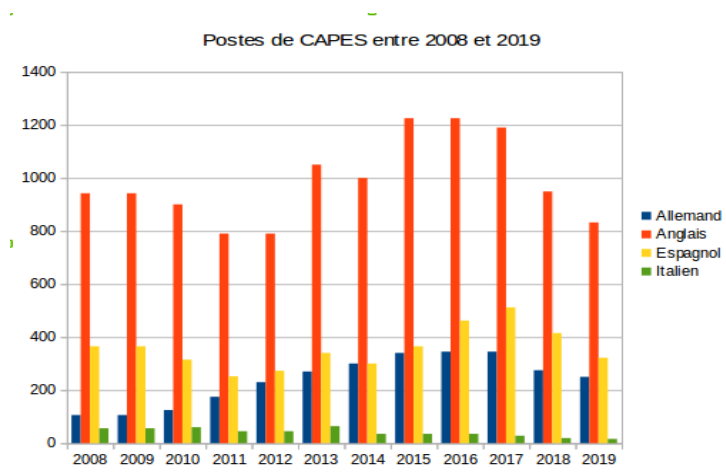


Le nombre de postes proposés par le ministère de l'Éducation Nationale pour la session 2019 des différents concours de recrutement représente, pour les LVER, une baisse très significative par rapport à la session 2018. L'APLV a réagi à la publication de ces chiffres sur son site (<http://www.aplv-languesmodernes.org/spip.php?article7300>) et a adressé un courrier au Ministre sur ce point (<http://www.aplv-languesmodernes.org/spip.php?article7305>).

Les deux graphiques ci-dessous montrent l'évolution quant au nombre de postes mis aux concours du CAPES externe et de l'agrégation externe de 2008 à 2019 pour les quatre langues les plus enseignées.



On voit que la baisse des postes affecte les concours et les langues différemment.

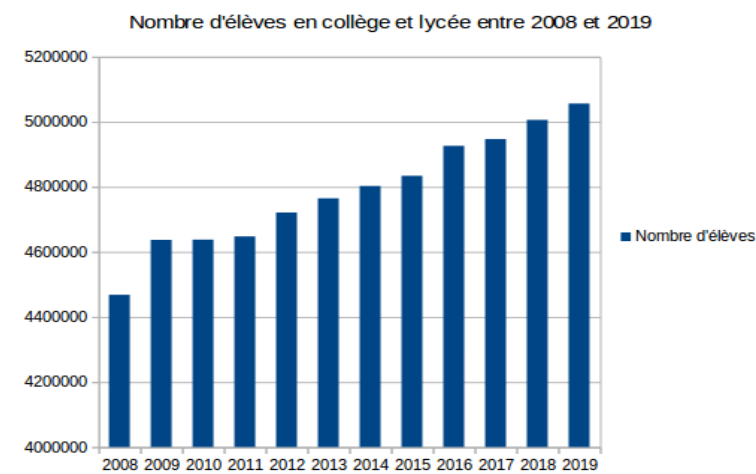
**Les langues les plus étudiées : allemand, anglais, espagnol, italien**

La tendance au CAPES est à une diminution très nette du nombre des postes au concours externe (- 9% en allemand, - 12% en anglais, - 16% en italien, - 22% en espagnol) alors que celui des postes au concours interne, lorsqu'il existe, augmente (+ 5% en anglais, + 20% en allemand, + 24% en espagnol). Evidemment, les ordres de grandeur ne sont pas comparables, et la tendance à favoriser la promotion des collègues en poste par concours interne, aussi nécessaire et encourageante soit-elle, coûte moins cher au budget de l'État que le recrutement de nouveaux fonctionnaires, d'abord parce que les lauréats des concours internes sont déjà rémunérés par l'État, ensuite parce qu'ils atteignent leur nouveau grade à un âge supérieur à celui des lauréats des concours externes.

La même logique est à l'œuvre à l'agrégation d'allemand (- 23% de postes au concours externe contre + 9% au concours interne). En revanche, il n'y a pas d'augmentation du nombre de postes proposés aux agrégations internes d'anglais et d'espagnol, les deux langues les plus impactées par les diminutions de postes.

Le cas de l'italien est différent, puisque la diminution du nombre de postes affecte les différents concours et est à peu près régulière depuis 2015. Le recrutement pour 2019 sera historiquement très faible : 16 postes au CAPES externe, 0 au CAPES interne, 5 à l'agrégation externe et 5 à l'agrégation interne, contre, respectivement, 60, 14, 14 et 6 postes en 2010. Que le ministère n'ait pas choisi de donner un coup de pouce à l'enseignement de l'italien, qui fera partie, à partir de l'année prochaine, des enseignements de spécialité possibles au lycée général, est particulièrement navrant, vu la proximité géographique de l'Italie, son patrimoine touristique qui attire énormément de Français, l'importance de sa population et l'intensité de ses échanges économiques avec la France.

Dans un contexte d'augmentation nette et régulière de la population scolaire (graphique ci-dessous), le système a besoin de professeurs en plus grand nombre pour maintenir l'encadrement à son niveau actuel, qui est déjà particulièrement peu glorieux, puisque le ministère affiche pour 2018 un rapport moyen de 30 élèves par classe pour le second cycle général et technologique (<http://www.education.gouv.fr/cid195/les-chiffres-cles-du-systeme-educatif.html>).



Les prévisions d'effectifs d'élèves du second degré général et technologique pour les années 2018 à 2022 ne souffrent aucune ambiguïté, d'après les données mêmes du ministère (<http://www.education.gouv.fr/cid78621/previsions-d-effectifs-d-eleves-du-second-degre-pour-les-annees-2018-a-2022.html>) :

*Les effectifs du second degré vont augmenter à chaque rentrée scolaire entre 2018 et 2022. En 2018, 26 000 élèves supplémentaires sont attendus. L'augmentation des effectifs devrait être plus marquée entre 2019 et 2021 avec environ 40 000 élèves supplémentaires attendus chaque rentrée. La hausse des effectifs serait moins forte en 2022. Ces évolutions sont liées à la démographie : les générations nées entre 2007 et 2011 qui arriveront dans les établissements du second degré entre les rentrées 2018 et 2022 sont plus importantes que celles qui les quitteront. Une forte augmentation des effectifs en collège se produira aux rentrées 2018 et 2019 (respectivement 34 000 et 38 000 élèves supplémentaires).*

Pour assurer un encadrement de qualité pendant l'année scolaire 2020-2021, où les lauréats des concours 2019 se trouveront pour la plupart opérationnels, et au-delà, au lieu de diminuer le nombre

de postes mis au concours, il faudrait prévoir dès aujourd'hui une augmentation importante des recrutements.

En ce qui concerne les trois langues les plus étudiées, les années 2008 à 2012, sous le quinquennat de Nicolas Sarkozy, marquaient une faiblesse des recrutements. En revanche, les années du quinquennat de François Hollande (2012-2017) ont vu le nombre de postes proposés aux concours de recrutement s'accroître de manière à peu près régulière. Les deux premières années du quinquennat d'Emmanuel Macron marquent une baisse nette et constante. En d'autres termes, sur les deux années 2017-2019, il y a déjà eu une diminution des postes d'anglais de 12%, d'allemand de 22% et d'espagnol de 28%. Cette diminution est considérable, et, si elle se poursuivait au même rythme jusqu'en 2022, en anglais et en espagnol, on recruterait alors moins de professeurs qu'en 2008, pour plus de 700 000 élèves supplémentaires.

Le ministère dispose de peu de leviers pour ajuster ses prévisions à la réalité du terrain en langues vivantes, trois essentiellement, qui sont la diminution de l'horaire hebdomadaire, l'augmentation des effectifs et la suppression d'enseignements. Le rapport de la commission Manes-Taylor, chargée de proposer au Ministre de l'Education Nationale des pistes d'amélioration des performances des élèves en LVER, préconisait, entre autres mesures, la diminution des effectifs en cycle terminal, et suggérait, en s'abritant derrière les demandes de la profession, l'augmentation de l'horaire à 3 heures hebdomadaires (<http://www.education.gouv.fr/cid133908/propositions-pour-une-meilleure-maitrise-des-langues-vivantes-etrangeres.html>); voir aussi la réaction de l'APLV au rapport Manes-Taylor par le lien <http://www.aplv-languesmodernes.org/spip.php?article7167>). On peut penser que le ministère ne pourra pas diminuer encore davantage les horaires, déjà réduits à presque rien dans les séries technologiques, ni augmenter de manière sensible les effectifs. De toute évidence, la seule mesure qu'il aura à sa disposition pour compenser la baisse du nombre de professeurs sera une diminution de l'offre d'enseignement, en l'occurrence de l'offre des spécialités « Langues, littératures et cultures étrangères » en lycée général. Ce sont d'ailleurs les 4 langues qui peuvent être choisies en spécialité dans le lycée réformé qui subissent la plus forte érosion en nombre de postes, et cela n'est sans doute pas un hasard.

Pendant tout le processus d'élaboration de la réforme du lycée et du baccalauréat, l'APLV a argumenté en faveur d'un enseignement de spécialité pour tous les élèves, y compris ceux qui ne se sentent pas très attirés par la littérature et les arts, et il apparaît aujourd'hui que la diminution du nombre de postes aux concours dans les langues va à moyen terme mettre en cause l'existence même des spécialités, y compris pour les élèves se destinant à des études littéraires.

Quant au recours annoncé à des contractuels pour pallier le manque d'enseignants titulaires, la réalité du terrain fait qu'il est très difficile d'en recruter loin des villes universitaires, et que, même dans ce cas, les étudiants préfèrent le plus souvent préparer sereinement les concours plutôt que prendre un poste qui risquerait d'hypothéquer leur réussite, vu l'investissement que le métier d'enseignant requiert, notamment lors des premières années d'exercice et *a fortiori* quand on a reçu une formation très allégée, voire pas de formation du tout.

### ***Les autres langues, moins ou peu enseignées***

Les autres langues présentes dans le système éducatif français, langues étrangères et régionales, restent soumises à des variations annuelles de recrutement, avec des concours au mieux intermittents, et parfois inexistantes depuis de nombreuses années. Faire le choix de n'ouvrir un concours que de manière épisodique, au mieux, a un effet de découragement certain en amont sur les candidats potentiels, qui ne savent pas, lorsqu'ils s'engagent dans des études, s'ils auront la possibilité de postuler à un concours avant la fin de celles-ci. En aval, les enseignements sont confiés, faute de prévision des besoins, à des contractuels, plus ou moins au fait des préconisations méthodologiques

en vigueur, plus ou moins formés à leur métier, plus ou moins titularisables. Une telle précarité ne peut que multiplier démissions chez les contractuels, diminution de la demande de la part des élèves et perte de motivation chez les étudiants susceptibles de se présenter aux concours, avec le risque que des langues disparaissent petit à petit de l'enseignement secondaire.

La réforme du lycée et du baccalauréat va sans doute avoir pour effet de diminuer nettement le choix de langues choisies en option (LVC), qui sont le plus souvent soit des langues régionales, soit des langues étrangères peu enseignées. Du fait de la complexité et de la nouveauté des parcours, on peut s'attendre à ce que seuls les lycéens très motivés et en situation de réussite en classe de 2<sup>nd</sup>e fassent pour le cycle terminal le choix d'une option de LVER en plus du tronc commun et des trois, puis deux, spécialités lourdes, auxquelles s'ajoutera la préparation d'un grand oral pluridisciplinaire aux contours encore flous. Il faut craindre de ce fait que les LVER qui ne seront présentes ni dans le tronc commun, ni dans les enseignements de spécialité, soient marginalisées, d'autant plus qu'elles seront en concurrence avec d'autres enseignements et que l'offre sera gérée au niveau de chaque lycée. Dans un premier temps, la présence d'un professeur au sein d'un établissement maintiendra vaille que vaille la langue enseignée, mais, à l'occasion des mutations et des départs en retraite, des langues risquent de disparaître d'un nombre de plus en plus important de lycées, et, à terme, du second cycle. Cette disparition programmée est très grave, parce que ces langues peu enseignées assurent le maintien d'un patrimoine culturel vivant qu'un état moderne ne peut se permettre de perdre, parce qu'elles constituent, pour certains jeunes Français, le petit plus qui les rendra plus employables, parce que ce sont parfois des langues familiales ou ancestrales, dont la reconnaissance institutionnelle valorise l'expérience personnelle des jeunes et de leurs familles, parce que tout enseignement de langue est un gage d'ouverture aux autres, d'acceptation de leurs différences et de tolérance.

Seize langues seulement connaîtront des recrutements en 2019 (allemand, anglais, arabe, basque, breton, catalan, chinois, corse, créole, espagnol, hébreu, italien, japonais, occitan, portugais et russe). Ce nombre est élevé, certes, mais plusieurs langues enseignées dans le système éducatif français n'y figurent pas, et, certaines d'entre elles n'ont pas connu de recrutement depuis des décennies. En outre, il y a, dans cette liste, très peu des langues familiales des jeunes Français issus de l'immigration.

Le 10 septembre dernier, le Ministre de l'Education Nationale annonçait sur BFM-TV son intention de développer l'enseignement de l'arabe, du chinois et du russe. La réalité des postes proposés aux concours de recrutement montre que cette volonté n'était qu'un affichage face aux journalistes sensibilisés à la situation par le rapport « Un Islam français est possible », publié quelques jours plus tôt et qui préconisait plusieurs mesures pour lutter contre la montée du fanatisme chez certains jeunes musulmans, notamment le développement de l'enseignement de l'arabe dans l'Education Nationale. Sa faible présence actuelle fait en effet que beaucoup de parents vont chercher pour leurs enfants un enseignement de l'arabe dans des structures qui n'offrent aucune garantie, que ce soit en matière pédagogique ou en matière de respect des valeurs de la République. Avec 6 postes au CAPES externe et 3 à l'agrégation externe, l'arabe gagne certes 2 postes par rapport à 2018, mais se retrouve au même niveau qu'en 2017. Avec 5 postes au CAPES externe et 3 à l'agrégation interne, le russe gagne un poste par rapport à 2018, mais, là encore, se retrouve au niveau de recrutement de 2017. Avec 10 postes au CAPES externe, 5 au CAPES interne et 5 à l'agrégation interne, le chinois est dans la même situation qu'en 2018, c'est-à-dire avec moins de postes mis aux concours qu'en 2016 et 2017.

La logique libérale du ministère de l'Education Nationale, qui supprime des postes d'enseignants pour faire des économies, est une logique à courte vue, qui ne permettra ni d'assurer la réussite de la réforme du lycée et du baccalauréat, ni de préparer les générations à venir aux défis d'un monde de plus en plus ouvert, où la connaissance des autres, de leurs langues et de leurs cultures, est un enjeu de civilisation et de réussite personnelle, économique et sociale.